Fiche de données de sécurité
selon Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression : 04.03.2014 Numéro de version 1 Révision: 04.03.2014

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Yttrium(III) carbonate hydraté ROTI®REMETIC 99,99%**

Code du produit: 7284

No CAS:
38245-39-5
Numéro CE:
227-585-7

Numéro d'enregistrement
Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'artic le 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu pour un dél ai ultérieur.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation
Produits chimiques pour laboratoires

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:
Carl Roth GmbH + Co. KG
Schoemperlenstraße 3-5
76185 Karlsruhe
Allemagne
Telefon: +49/(0)721 5606-0 Telefax: +49/(0)721 5606-149 E-Mail: sicherheit@carlroth.de

Service chargé des renseignements: Division sécurité au travail et protection de l'environnement

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Institut National de Recherche et de Sécurité, I.N.R.S. Tél. 01 45 42 59 59

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE néant
Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:
Produit considéré comme non dangereux selon la directive 67/548/CEE.
Système de classification:
Ce produit n'est pas classé dangereux selon les critères des Directives Européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE ou du règlement (CE) no 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger néant

Indications complémentaires:
-

2.3 Autres dangers
Tous les produits chimiques sont potentiellement dangereux. Ils sont donc uniquement être manipulés par du personnel spécialement formé avec le soin nécessaire.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression : 04.03.2014 Numéro de version 1 Révision: 04.03.2014

Nom du produit: Yttrium(III) carbonate hydraté ROTI®REMETIC 99,99%

(suite de la page 1)

Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique: Substances

No CAS Désignation
38245-39-5 Yttrium(III) carbonate hydraté

Code(s) d'identification
Numéro CE: 227-585-7
Formule: $Y_2(CO_3)_3 \cdot xH_2O$
Masse molaire [g/mol]: 357,84

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:
Enlever les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation:
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:
Laver à l`eau
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux sous l'eau courante pour plus de sécurité. Consulter un médecin lorsque des troubles apparaissent.

Après ingestion:
Rincer la bouche et boire ensuite un verre d'eau. Ne pas faire vomir.
Consulter un médecin lorsque des troubles apparaissent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Aucune description de symptômes toxiques n'a été rapportée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression : 04.03.2014 Numéro de version 1 Révision: 04.03.2014

Nom du produit: Yttrium(III) carbonate hydraté ROTI®REMETIC 99,99%

(suite de la page 2)

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:
Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substanc e/ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Peut être dégagé en cas d'incendie:

En cas d'incendie, risque de formation de gases de combustion ou de vapeurs dangereuses.
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité:
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Eviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les nappes d'eau souterraines et le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Recueillir par moyen mécanique.
Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres sections
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Préventions des incendies et des explosions:
Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun:
Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage:
Néant.

Température de stockage recommandée: 15 - 25 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression : 04.03.2014 Numéro de version 1 Révision: 04.03.2014

Nom du produit: Yttrium(III) carbonate hydraté ROTI®REMETIC 99,99%

(suite de la page 3)

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant

Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Mesures de protection individuelle
Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S`informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection respiratoire:

Nécessaire en cas de formation de poussières: Filtre antipoussière.

Protection des mains:

Gants de protection
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants
Caoutchouc nitrile, épaisseur: ≥ 0,11 mm
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants
Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 6
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:
caoutchouc nitrile, épaisseur: ≥ 0,11 mm
Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 6

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression : 04.03.2014 Numéro de version 1 Révision: 04.03.2014

Nom du produit: Yttrium(III) carbonate hydraté ROTI®REMETIC 99,99%

(suite de la page 4)

Protection du corps:
Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.	
Aspect:	
Forme:	Poudre
Couleur:	Blanc
Odeur:	Non déterminé
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
valeur du pH:	Aucune information disponible.
Changement d'état	
Point de fusion:	Aucune information disponible.
Point d'ébullition:	Aucune information disponible.
Point d'éclair	Aucune information disponible.
Inflammabilité (solide, gazeux):	Aucune information disponible.
Température d'inflammation:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
Auto-inflammation:	Aucune information disponible.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	Aucune information disponible.
Supérieure:	Aucune information disponible.
Propriétés comburantes:	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Densité:	
Densité relative.	Aucune information disponible.
Densité de vapeur.	Aucune information disponible.
Vitesse d'évaporation.	Aucune information disponible.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible Aucune information disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Aucune information disponible.
Viscosité:	
Dynamique:	Aucune information disponible.
Cinématique:	Aucune information disponible.
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Ne pas information disponible

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression : 04.03.2014 Numéro de version 1 Révision: 04.03.2014

Nom du produit: Yttrium(III) carbonate hydraté ROTI®REMETIC 99,99%

(suite de la page 5)

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Réactions violentes possible avec:
Acides

10.4 Conditions à éviter
Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles:
Aucune information disponsible.

10.6 Produits de décomposition dangereux:
En cas d'incendie: voir point 5.

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant la toxicité de ce produit.

Symptômes significatifs dans les tests sur animaux:
Aucune information disponible.

Effet primaire d'irritation:

de la peau:
Aucune information disponible.

des yeux:
Aucune information disponible.

Aprés réspiration:
Aucune information disponible.

Sensibilisation:
Aucun effet de sensibilisation connu.

Effets CMR:
Mutagénicité sur les cellules germinales:
Pas d'information disponible.
Cancérogénicité:
Pas d'information disponible.
Toxicité pour la reproduction:
Pas d'information disponible.

Danger par aspiration:
Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Indications toxicologiques complémentaires:
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression : 04.03.2014 Numéro de version 1 Révision: 04.03.2014

Nom du produit: Yttrium(III) carbonate hydraté ROTI®REMETIC 99,99%

(suite de la page 6)

Renseignements supplementaires:
Manipuler ce produit avec les précautions d'usage pour un produit chimique.

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:
Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant l'effet écologique de ce produit.

12.2 Persistance et dégradabilité
Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol
Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques:

Remarque:
Ne pas évacuer dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes
Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:
L'élimination des déchets est reglementée par des services compétents régionals. Veuillez prendre contact avec les services compétents (administration ou entreprise d'élimination des déchets) qui vous informeront des mesures à prendre en matière d'élimination.

Emballages non nettoyés:

Recommandation:
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

14.1 No ONU	
ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, ADN, IMDG, IATA	
Classe	néant

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression : 04.03.2014 Numéro de version 1 Révision: 04.03.2014

Nom du produit: Yttrium(III) carbonate hydraté ROTI®REMETIC 99,99%

(suite de la page 7)

14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Marine Pollutant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
"Règlement type" de l'ONU:	-

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail: Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Classe de pollution des eaux:
Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique: Division: sécurité au travail et protection de l'environnement

Contact: Herr Heine

Acronymes et abréviations:
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
LD50*: Lethal Dose, 50 percent (Not relevant for classification)
LD50*: Lethal Concentration, 50 percent (Not relevant for classification)